



VIDE-GRENIERS A RANRUPT

DIMANCHE 7 JUIN 2026

De 7h à 18h

Petite restauration sur place toute la journée

TARIF : 7€ les 5 mètres (mini) + 1€ par m. supplémentaire

Renseignements : ranruptanim@gmail.com ou isamathis18@gmail.com

☎ 06 70 49 40 44

Talon d'inscription à faire parvenir avant le 29 mai 2026

Isabelle Mathis - 4 rue de la Gasse - 67420 Ranrupt

avec le règlement par chèque à l'ordre de RANRUPT ANIMATION

NomPrénom :

Adresse

Tél. :mail :

N° Carte d'Identité + copie recto/verso **(obligatoire)** :

(Les réservations sans copie CNI et sans paiement ne seront pas acceptées)

Je réservemètres et joins un chèque de €

J'atteste avoir pris connaissance du Règlement ci joint du vide grenier de Ranrupt et je m'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature de l'exposant

Règlement du vide grenier de RANRUPT

Organisé par RANRUPT ANIMATION

1. L'accès au vide grenier est réservé aux personnes qui ont rempli et retourné le coupon d'inscription accompagné de l'intégralité de leur paiement à RANRUPT Animation. Pour les professionnels, leur numéro d'inscription au registre du commerce sera demandé. Les réservations ne prendront totalement effet qu'à réception du chèque de paiement. La date de limite d'inscription est fixée au 29 mai 2026 joindre **obligatoirement** une photocopie recto-verso de la carte d'identité. Les articles neufs ne seront tolérés qu'en faible quantité et ne devront pas faire l'exclusivité sur un stand.
2. Le prix de chaque stand de 5 mètres linéaire est de 7€ et de 1€ par mètre linéaire supplémentaire.
3. L'accueil et l'installation des exposants se feront entre **6h et 7h**. Les stands réservés et non occupés le jour du vide grenier ne seront pas remboursés. A partir de 7h30 l'espace libre sera redistribué.
4. Les organisateurs établiront une liste des stands, de leurs occupants ainsi que du type d'objets qui y seront vendus afin de renseigner le registre de police.
5. La fin de la journée étant fixée à 18h, chaque exposant devra avoir libéré son emplacement au plus tard à 19h en le laissant dans un état correct, vidé de tous détritiques ou invendus. **Merci de respecter l'horaire du marché de 7h à 18h pour le respect du public et des organisateurs et par mesure de sécurité.**
3. L'association organisatrice du vide greniers, décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.
7. **Sur la zone réservée à la brocante, toute circulation automobile est interdite entre 7h et 18h. Seuls les véhicules d'urgence seront autorisés à y pénétrer en cas de besoin.**
8. Les stands de boissons et de restauration sur place sont réservés à l'association organisatrice.
9. Sont interdits : la vente d'armes blanches ou à feu, de substances nocives et/ou explosives, l'utilisation ou la démonstration de matériel dangereux.
10. Sont interdits : la vente d'armes blanches ou à feu, de substances nocives et/ou explosives, l'utilisation ou la démonstration de matériel dangereux.
11. Les exposants s'engagent à respecter les règles sanitaires en vigueur.
12. RANRUPT ANIMATION se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui perturberait le bon déroulement du vide grenier.

